

DISCOURS DU PREMIER MINISTRE, M. ST-LAURENT

A la Foire canadienne de la chaussure et du cuir, Montréal, le 12 octobre 1953

... Votre industrie a probablement été l'une des premières, sinon la première, à s'établir sur notre continent, car l'histoire rapporte que l'intendant Talon déclarait dès 1671 « qu'il avait constaté que l'industrie canadienne pouvait fabriquer tout ce dont on a besoin pour se vêtir de pied en cap ».

Nous savons tous aussi que, même avant cette époque, les Indiens, les premiers explorateurs, les coureurs des bois et les colons connaissaient déjà l'art de préparer le cuir et de fabriquer des chaussures dont certains modèles n'ont guère évolué depuis lors, ce qui fait certainement honneur à l'habileté de ces premiers artisans.

A titre de Canadien né dans cette province et fier de l'expansion industrielle du Canada, je m'enorgueillissais en songeant que l'industrie de la chaussure a pris naissance dans la province de Québec.

Première fabrique

Sauf erreur, la première fabrique de chaussures du Canada a été érigée sur la rue Saint-Vallier, dans la ville de Québec, vers 1859, par Guillaume Bresse, cordonnier de son métier. Par la suite, cette ville est devenue le centre de l'industrie de la chaussure au Canada. Comme vous le savez sans doute, lorsqu'elle déborda les cadres de l'artisanat, cette industrie adopta les techniques modernes et s'acquitta une place enviable dans notre économie nationale et même sur les marchés étrangers.

Je n'ai pas l'intention de citer beaucoup de chiffres, mais je tiens à souligner qu'une industrie comme la vôtre qui emploie environ 20,000 ouvriers dans ses 275 fabriques et qui a un revenu annuel de près de 125 millions de dollars, mérite l'intérêt et l'encouragement que le gouvernement lui porte.

Cet intérêt s'est manifesté dès le début, car déjà à ce moment le gouvernement de l'époque frappait d'un tarif douanier de 25 p. 100 les importations de chaussures provenant des États-Unis. Cette mesure a permis à la nouvelle industrie de s'établir au Canada et de soutenir la concurrence des fabricants de chaussures de la Nouvelle-Angleterre, qui avaient pris les devants dans la production en série grâce à l'utilisation de la machine à coudre qu'un habitant de la Nouvelle-Angleterre, Elias Howe, avait inventée en 1846.

Cependant, je m'empresse d'ajouter que, sauf dans des circonstances très exceptionnelles, les différents gouvernements ne sont jamais intervenus parce que, de toute évidence, vous pouviez veiller à vos propres intérêts.

De fait, même pendant la guerre de Corée, alors que des difficultés ont surgi et que l'industrie américaine de la chaussure se trouvait assujétie à des régies imposées par le gouvernement des États-Unis, le gouvernement canadien s'est abstenu de recourir à de telles

mesures, et vous conviendrez, je pense, que les événements nous ont donné raison.

C'est la conviction des gouvernements canadiens depuis la confédération que, sauf en cas de crise grave comme une guerre totale, alors que la survivance exige la mobilisation de toutes les ressources nationales, le gouvernement ne doit pas intervenir dans les affaires d'une entreprise, tant qu'elle se conforme à la loi et qu'elle rend un service d'intérêt public. Je puis vous assurer que toute administration dont je ferai partie ne dérogera pas à cette pratique.

Cependant, il ne faudrait pas conclure de notre attitude que nous nous désintéressons du sort de votre industrie ou de celui de l'industrie canadienne en général. Nous nous y intéressons vivement, mais afin de vous venir en aide et non pas d'intervenir dans la gestion de vos affaires. Le ministère du Commerce, par exemple, ouvrait récemment au Rockefeller Centre un pavillon où, durant les mois de mai et de juin, on était des échantillons de chaussures provenant d'une quinzaine de fabricants canadiens. On m'assure que cette publicité a non seulement créé de l'achalandage, mais que les ressources de l'industrie canadienne de la chaussure ont suscité un vif intérêt parmi nos voisins.

Vu les fortes quantités de chaussures américaines que les Canadiens achètent, vous conviendrez, j'en suis sûr, que nous avons raison de vous aider à trouver de nouveaux débouchés dans ce pays afin de vous permettre de bénéficier de ce vaste marché.

Bien entendu, les représentants commerciaux du Canada dans trente-neuf pays du monde s'efforceront de vous donner toute l'aide et toute la collaboration nécessaires. L'une de leurs principales fonctions consiste à faire connaître et apprécier les produits canadiens.

Recherche de nouveaux débouchés

Il est vrai qu'en ces dernières années, les problèmes que posent les devises ont grandement nui aux opérations commerciales, mais espérons qu'on trouvera une solution à ces problèmes et qu'on acquerra de nouveaux débouchés. Nous avons pour ligne de conduite de faire tout en notre pouvoir afin d'accroître le commerce plurilatéral et de résoudre les problèmes que posent les devises. Le ministre du Commerce, M. Howe, l'a bien fait comprendre à la Conférence sur les tarifs douaniers et le commerce, qui a eu lieu à Genève dernièrement.

En conformité de cette ligne de conduite, le ministre des Pêcheries, M. Sinclair, a entrepris un grand voyage autour du monde afin, notamment, de trouver des débouchés plus avantageux pour nos produits de la pêche.

Il m'a fait plaisir d'annoncer récemment que M. Abbott, notre ministre des Finances, prendrait part à la conférence des ministres